

# DE LA COMMISSION PERMANENTE

# Commission permanente du 27 mai 2024

# Délibération n° CP-2024-3343

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Politique agricole - Approbation d'un avenant à la convention établie avec l'exploitation agricole individuelle Zuber et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)

Service: Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur: Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents: M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

<u>Absents excusés</u>: Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

#### Commission permanente du 27 mai 2024

# Délibération n° CP-2024-3343

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Politique agricole - Approbation d'un avenant à la convention établie avec l'exploitation agricole individuelle Zuber et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)

Service: Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

#### La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

### I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2021-0855 du 13 décembre 2021, la Métropole a validé l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 134,80 € au profit de l'exploitation agricole individuelle Zuber pour l'acquisition de bitunnels pour le maraîchage, dans le cadre de la mesure 5.10 du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2022.

### II - Avenant à la convention

Avant le terme de la convention attributive de subvention, signée le 9 février 2022, le bénéficiaire de la subvention a effectué une demande de paiement auprès de l'organisme de paiement Agence de services et de paiement. Celui-ci a rejeté sa demande à cause du changement de numéro de Siret de l'exploitation.

Ainsi, il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver ce changement de numéro de Siret ainsi que l'avenant à la convention attributive de subvention au titre du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2022, établie entre la Région AuRA, l'exploitation agricole individuelle Zuber et la Métropole afin de régulariser la situation et permettre à l'organisme payeur de solder la subvention ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

# **DELIBERE**

1° - Approuve l'avenant à la convention attributive de subvention au titre de la mesure 5.10 du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2022 établie avec l'exploitation agricole individuelle Zuber et la Région AuRA.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322104-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024